

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

Date de convocation et d'affichage : 05 décembre 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 40.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, KAWLACK Christelle, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, RICHARD Sophie, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOIX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MENUET Gérard, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : URBAIN Sandrine par Jean-Claude ISSELIN, CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, ROBERT Isabelle par VIALLET Pascal, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, SCHMITT Philippe par HINGANT Marie-Luce, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, ROTH Michèle à LEDOUBLE Catherine, ROTA Colette à BALLAND Alain, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BLANCHON David à ZAJAC Anna, BEURY Jeanne-Laure à PATELLI Lise, LEYMBERGER Brigitte à LEMELLE Flavienne, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe

Excusés : PETIT Sandrine, GRIENENBERGER Daniel, TRUELLE Hubert, LEIX Jean-François, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, DENIS Valéry, MARTINOT Bruno, VETTER Claude

Sont présents mais ne participent pas au vote : SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier

Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration : SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°14	Modification du guide des aides - Bonification des fonds de concours au profit des projets éligibles au dispositif régional « EUS »
RAPPORTEUR	Jacques RIGAUD

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
116	121	121		1	4

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2019

**MODIFICATION DU GUIDE DES AIDES
BONIFICATION DES FONDS DE CONCOURS AU PROFIT
DES PROJETS ELIGIBLES AU DISPOSITIF REGIONAL « EUS »**

Exposé :

Au titre de sa compétence en matière d'aménagement du territoire, la Région Grand Est soutient les collectivités dans leurs projets d'investissement. S'agissant des espaces urbains, et en cohérence avec les orientations prévues au Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), elle souhaite accompagner et conforter les espaces urbains dans leurs fonctions de centralité et renforcer leur rôle structurant au sein de leur territoire d'influence, mais également au niveau régional.

A ce titre, elle a créé un dispositif de soutien aux investissements des espaces urbains structurants auquel, s'agissant de Troyes Champagne Métropole, 19 communes sont éligibles, caractérisées par la présence d'équipements supérieurs de centralité et par une continuité urbaine (voir liste des communes éligibles en annexe). Les autres communes de Troyes Champagne Métropole sont quant à elles éligibles à un autre dispositif intitulé « Soutien aux Investissement des Communes rurales ».

Ce dispositif intervient de manière dégressive en fonction de la maîtrise d'ouvrage des projets dans une logique de soutien renforcé aux communes qui concentrent les fonctions de centralité et les charges induites. Ainsi pour les 19 communes éligibles, seuls 6 projets peuvent bénéficier d'un soutien « renforcé » au travers d'une subvention pouvant aller jusqu'à 500 000 € si la maîtrise d'ouvrage est assurée par la ville centre ou l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, la subvention pour les autres maîtrises d'ouvrage étant plafonnée à 200 000 €.

Au-delà de ces 6 soutiens renforcés, les projets peuvent être soutenus mais plafonnés à 100 000 €.

Dans une logique d'optimisation des cofinancements mobilisables, il est proposé de privilégier au titre de ce soutien renforcé, les projets portés par Troyes Champagne Métropole et la ville centre (maîtrises d'ouvrage « bonifiées »), plafonnés à 500 000 €. Néanmoins, dans une logique de solidarité, il est proposé de bonifier les fonds de concours attribués par Troyes Champagne Métropole aux projets communaux qui seraient éligibles à ce dispositif régional renforcé mais pour lesquels la maîtrise d'ouvrage aurait pour effet de minorer la subvention régionale (subvention plafonnée à 200 000 €).

Cette bonification du fonds de concours de Troyes Champagne Métropole ne pourra néanmoins s'appliquer qu'aux conditions suivantes :

- Que le projet soit éligible aux critères de la Région Grand-Est au titre de son dispositif de « Soutien aux investissements des espaces urbains structurants » pour la période 2017-2021, partie réservée au soutien renforcé et ce, dans la limite de sa durée d'application ;

- Le montant du fonds de concours attribué au titre de cette bonification sera plafonné à 100 000 € et calculé comme suit : montant de l'aide régionale bonifiée théorique – montant de l'aide régionale de droit commun attribué ;
- La bonification quant à elle sera également appliquée conformément aux règles du guide des aides ;
- Le montant total attribué par Troyes Champagne Métropole (fonds de concours de 20% et bonification) ne pourra excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours conformément aux règles en vigueur.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER le principe de bonification des fonds de concours de Troyes Champagne Métropole et ses modalités d'application ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif, juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

ESPACES URBAINS STRUCTURANTS

COMMUNES
BARBEREY-SAINT-SULPICE
BREVIANDES
BUCHERES
LA CHAPELLE SAINT-LUC
CRENEY-PRES-TROYES
LAVAU
LES NOES-PRES-TROYES
PONT-SAINTE-MARIE
LA RIVIERE-DE-CORPS
ROSIERES-PRES-TROYES
SAINT-ANDRE-LES-VERGERS
SAINT-GERMAIN
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS
SAINTE-MAURE
SAINT-PARRES-AUX-TERTRES
SAINTE-SAVINE
TROYES
VERRIERES
VILLECHETIF